

## **Loi sur la protection du climat du Bade-Wurtemberg**

Le changement climatique est l'un des plus grands défis de notre époque. Pour lutter efficacement contre le changement climatique, il est essentiel de s'engager dans la protection du climat. Le cadre juridique de la politique de protection du climat du Bade-Wurtemberg est défini par la loi sur la protection du climat du Bade-Wurtemberg (KSG BW).

La loi sur la protection du climat est entrée en vigueur le 31 juillet 2013. En 2020, la loi sur la protection du climat a été améliorée de manière exhaustive. La loi additionnelle à la loi sur la protection du climat est entrée en vigueur le 24 octobre 2020.

Un élément central de la loi sur la protection du climat est la définition d'objectifs de protection du climat qui établissent l'orientation de la politique climatique du Land : Les émissions de gaz à effet de serre doivent être réduites d'au moins 25 % d'ici 2020, d'au moins 42 % d'ici 2030 et de 90 % d'ici 2050 par rapport aux niveaux de 1990. Un monitoring complet permettra d'établir dans quelle mesure les objectifs de protection du climat sont atteints. Des mesures supplémentaires de protection du climat seront prises en cas de risque de déviation par rapport à la trajectoire cible.

Par ailleurs, la loi sur la protection du climat contient également des mesures concrètes. Il s'agit notamment de l'obligation pour les districts urbains et les chefs-lieux de districts d'établir un plan de chauffage communal et de l'obligation d'installer des installations photovoltaïques sur les nouveaux bâtiments non résidentiels et sur les grands parkings.

La protection du climat nécessite le soutien et la coopération de tous les pans de la société. La loi sur la protection du climat s'adresse donc à tous les citoyens avec une obligation générale de lutter contre le réchauffement climatique et avec des règlements spéciaux pour le Land, les communes et le secteur économique.